

La journaliste burundaise Floriane Irangabiye écope de dix ans de prison

RFI, 08/01/2023 Burundi : une journaliste de retour de l'étranger condamnée à dix ans de prison Une jeune journaliste appartenant à une radio en ligne trilingue critique avec le pouvoir et qui est venue depuis l'étranger vient d'être condamnée à dix ans de prison ferme officiellement pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'état ». Le ministre de la Justice a confirmé dans un tweet il y a deux jours.

Floriane Irangabiye, qui vit au Rwanda voisin depuis près d'une décennie, avait décidé selon des proches de retourner au Burundi pour la première fois depuis la crise de 2015, deux ans après l'entrée en fonction du président Evariste Ndayishimiye qui prône le changement et une certaine ouverture. Elle avait été rassurée par le fait que depuis lors, quelques opposants de moyenne envergure sont rentrés d'exil et certains jeunes qui ont manifesté à l'étranger contre le troisième mandat commencent à revenir en vacances au Burundi en toute quiétude. Floriane Irangabiye pensait qu'elle aussi n'avait rien à craindre selon un de ses proches. Problème, la jeune journaliste anime un combat politique plutôt bien suivi sur une de ces radios en ligne bilingue de l'étranger, et que le pouvoir burundais ne supporte pas. Elle est arrêtée le 30 août par les tristes redoutés services de renseignement burundais et va passer huit jours au secret avant d'être inculpée. Elle est incriminée dans une prison de Bujumbura avant d'être transférée à Muyinga, 250 km à l'est de la capitale économique du pays. Cela est vécu comme « une punition » par sa famille car les détenus burundais peuvent parfois passer une semaine sans recevoir leur ration alimentaire de l'administration pénitentiaire, et comptent sur le ravitaillement familial pour survivre dans des cellules surpeuplées. Finalement, la jeune journaliste burundaise a été jugée en itinérance dans sa prison ce mardi. Plusieurs membres de sa famille pourtant présents sur place n'ont pas pu assister au procès qui s'est déroulé à huis-clos, selon des proches et une source judiciaire. Elle a été condamnée à dix ans de prison pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'état » et à une amende de 450 euros, pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'état », sans qu'aucun fait précis ne lui soit imputé, assurent plusieurs ONG des droits de l'homme. Seul reproche pointé par le ministre burundais de la Justice dans un de ses tweets samedi soir : « Elle n'a pas pu présenter sa carte de presse alors qu'elle prétend être journaliste ».